

Ville de Bruxelles
M. G. Michiels, Directeur
Département Urbanisme
Plan et autorisations
Centre administratif
Boulevard Anspach, 6
1000 Bruxelles

V/Réf : 13B/11
N/Réf. : GM/BXL2.2238/s.499
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : BRUXELLES. Borgval, 15-17. Réalisation d'une peinture murale sur la façade avant.
Avis de la CRMS.
Dossier traité par C. VISSE. .

En réponse à votre lettre du 4 avril 2011, réceptionnée le 15 avril, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 27 avril 2011, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis un avis défavorable.

La demande porte sur la réalisation d'une peinture murale sur la façade avant d'un immeuble néo-classique entre mitoyens datant de 1881. Le bien jouxte l'ancien cinéma Pathé Palace et est situé dans sa zone légale de protection. Il est également repris en Z.I.C.H.E.E. (Zone d'Intérêt Culturel, Historique, Esthétique et/ou d'Embellissement) au PRAS.

Les trumeaux du premier étage sont décorés de pilastres cannelés, sous un entablement continu de frise à méandres. Au deuxième étage, l'ornementation présente les chambranles typiques de fenêtre à crossettes. Un bandeau en pierre marque la séparation avec le troisième étage qui est simplement enduit. Sous la corniche, se trouvent quatre trous de boulins avec leur cache.

Le projet consiste à réaliser une peinture murale de type bande dessinée sur l'ensemble de la façade à rue. Selon le dossier, le projet a été retenu suite à un appel à projets lancé l'année dernière par le BITC (Brussels International Tourism and Congress). Le projet, qui s'inscrirait dans la « parcours BD », est également soutenu par la Ville de Bruxelles qui participera à son financement. La demande est toutefois introduite par un particulier, habitant l'immeuble.

Pour différentes raisons, la Commission émet un avis défavorable sur le projet.

- La façade fait partie d'un ensemble homogène de façades néoclassiques, caractérisé par une composition équilibrée et des teintes claires. L'introduction d'une peinture bigarrée (présentant des

couleurs relativement foncées), dans ce front bâti désintégrerait cette cohérence et nuirait à la lecture de l'ensemble. Elle interférerait aussi dans la lisibilité de la courbe de la rue.

En outre, suite à la réalisation de la peinture, la façade, qui constitue aujourd'hui un élément sobre mais de qualité à côté du Pathé Palace, concurrencerait celle du monument classé, ce à quoi la Commission ne peut pas souscrire.

- La CRMS s'interroge sur la pertinence de la peinture en question dans le cadre du « parcours BD » de la Ville. Actuellement, ce parcours comprend plus de trente peintures qui sont pour la plupart des réhabilitations de murs latéraux en décrochage de voiries. Ces murs offrent la surface plane nécessaire pour la réalisation d'une peinture murale. De manière générale, la Commission s'oppose à l'idée d'étendre ce parcours aux façades principales. Enfin, le « parcours BD » rend en outre hommage aux artistes de la bande dessinée. Or, l'auteur du projet pour la rue du Borgval n'a pas été spécifié et le dessin ne semble pas référer à une bande dessinée précise.

- Enfin, le langage graphique de la bande dessinée dans son univers bidimensionnel et ses aplats de couleur est en opposition avec celui de cette façade néo-classique pleine de ressauts. Les deux personnages figurés se trouveraient, par exemple, sur des pilastres cannelés, ce qui rendrait la lecture du pilastre autant que du personnage difficile. Les phylactères devraient être peints avec de nombreuses anamorphoses pour compenser les déformations et rester lisibles à distance (cf. le haut du pilastre et le chambranle de fenêtre). Une bonne lecture de la peinture BD obligerait à aplatir visuellement la façade sans quoi il se créerait, un conflit au niveau de l'ornementation et une opposition sémiotique qui semble difficile à résoudre. La Commission ne pourrait en aucun cas souscrire à la modification ou l'enlèvement des éléments décoratifs qui ornent la façade et qui sont de grande qualité.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

G. MEYFROOTS
Secrétaire-adjointe

A. de SAN
Présidente f.f.